

Mieux connaître pour protéger

Les maisons paysannes

CAUE80
CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA SOMME

Les maisons paysannes

Dans la Somme, les maisons paysannes, plus particulièrement les maisons à ossature de bois et en torchis, témoignent d'un savoir-faire particulier au département.

Les grands défrichements forestiers, qui débutent dès le X^e siècle, ont rendu le bois rare et les quelques carrières de craie, souvent réservées aux maçonneries des églises et des châteaux, ne fournissent pas en matériaux de construction. C'est donc la terre argileuse qui est la base des matériaux : le torchis de terre crue et la brique de terre cuite.

Ce bâti, par nature fragile, a peu résisté aux 2 guerres qui ont affecté l'Est et le Centre de la Somme en 1914/18 et 1939/45.

Dans l'Amiénois et l'Ouest du département, même s'il est parfois négligé, ce patrimoine nous est parvenu dans un état encore significatif. Pour contribuer à le faire apprécier dans sa diversité et à le préserver, nous en rappelons ici quelques caractéristiques et guidons les propriétaires vers des conseils simples d'entretien ou de transformation.

Par cette publication, le C.A.U.E. de la Somme souhaite contribuer à inscrire cet héritage dans le monde vivant du XXI^e siècle. En effet, effectuer des travaux est l'occasion d'améliorer la maîtrise de l'énergie, d'utiliser des énergies renouvelables, d'adapter le logement aux personnes vieillissantes ou handicapées... entre autres enjeux environnementaux, économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain.

Rambures 1906

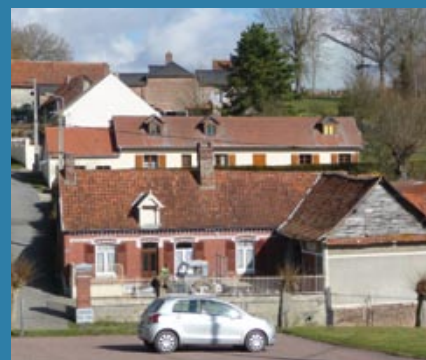


Sailly Saillisel 1910

La maison « paysanne » dans la Somme c'est **le logis de la ferme**.

La ferme en torchis, emblème des villages du Vimeu, du Ponthieu et du Plateau picard. C'est encore la ferme en maçonnerie de brique du Santerre et du Vermandois, celle en maçonnerie mixte de moellons de craie et de brique des fermes d'abbayes ou de châteaux.

C'est également **la maison de village** des petits notables, des ouvriers agricoles ou **la maison de pêcheur** sur le littoral, **la maison de maraîcher** des hortillonnages, **la maison du petit artisan**, dans le Vimeu industriel par exemple. C'est dans cette famille de maisons qu'on situe **la maison des quartiers anciens d'Amiens**, Saint Leu en particulier car la structure constructive est la même.





Le gabarit du bâti ne dépasse pas souvent un rez-de-chaussée surmonté de combles.

Pour s'informer sur l'histoire des maisons

CAUE

www.caue80.asso.fr

Fédération nationale CAUE

www.fncaue.asso.fr

rubrique ABCédaire du particulier

Maisons paysannes

www.maisons-paysannes.org

Direction Régionale de l'Environnement de Picardie

www.picardie.ecologie.gouv.fr

rubrique Atlas des paysages de la Somme
- le cadre bâti.

La maison paysanne est rarement isolée, elle fait partie d'un ensemble bâti soit parce que le logis est un élément de la ferme au même titre que l'étable ou la grange, soit parce que les maisons, contigües les unes aux autres le long des rues villageoises, forment un ensemble homogène.





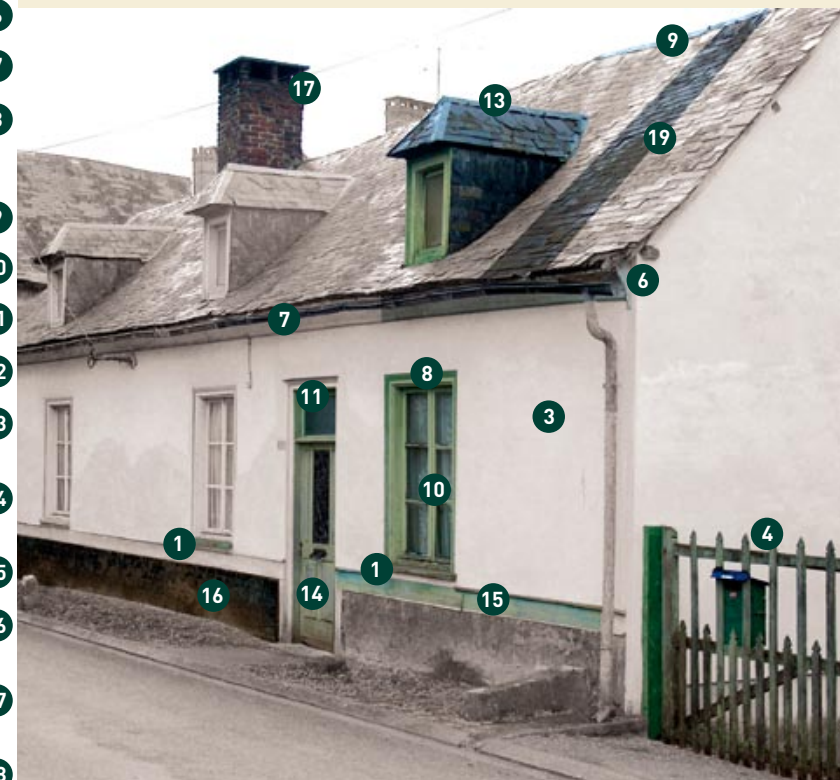
Abécédaire de la maison paysanne



C'est une **architecture rustique**, simple et fonctionnelle qui, durant des siècles, utilise et optimise les ressources locales pour la production des matériaux et le savoir-faire. Le logis de la ferme résulte, comme les granges, du même principe que le paysan mettait en œuvre lui-même avec l'aide éventuelle d'un charpentier.

La terre argileuse est la base des matériaux. Il existe des variantes liées soit au climat comme le torchis blanchi près du littoral, soit à l'influence des régions voisines comme les façades couvertes de «clins» de bois du Sud Amiénois ou les constructions en craie du Doullennais.

- Appui de fenêtre bois 1
- Bandeau 2
- Badigeon sur torchis 3
- Barrière de jardin en bois 4
- Coyau 5
- Corniche 6
- Egout 7
- Encadrement de porte ou de fenêtre en bois 8
- Faîtage 9
- Fenêtre 2 ouvrants 10
- Imposte vitrée 11
- Linteau 12
- Lucarne ou châssis de toiture 13
- Porte d'entrée en bois 14
- Solin bois 15
- Soubassement en brique 16
- Souche de cheminée en brique 17
- Soupirail 18
- Toiture 2 pans de pente 40-50° 19
- Volet plein en bois 20
- Volet persienné en bois 21



Il en résulte une **palette délicate et réduite de matériaux et de couleurs**. Elle est peu pourvue de décor, les détails qui peuvent apparaître comme tels sont souvent des solutions pour éloigner la pluie des murs comme les soubassements et les « coyaux ».

Les ouvertures (fenêtre, porte, lucarne) sont rares et toujours plus hautes que larges.



Appareillage «rouge barre».
Mise en œuvre qui superpose un ou plusieurs lits de brique et un lit de moellons de craie.



Appareillage «à couteaux». Terminaison haute du pignon qui permet de constituer un angle régulier, en brique ou en brique et moellons de craie.



Ardoise naturelle
de couleur violette.



Badigeon. Recouvre les parois de torchis. Le badigeon est un mélange de chaux naturelle et de pigments.



Brique du Nord. Sa dimension est d'environ L= 22 x 11 x 6 cm, sa forme et sa couleur varient selon les argiles qui la composent et la durée de cuisson artisanale.



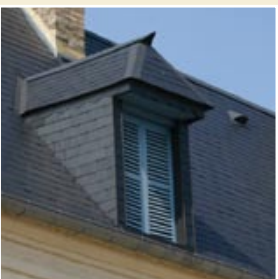
«**Essentage**». Protection du pignon en tuile, en bois ou en ardoise.



Fenêtre à deux ouvertures ou «vantaux». Ici, elle est surmontée d'une imposte vitrée.



Lucarne à «bâtière». Sa toiture a 2 pans, fermeture par volet plein.



Lucarne «capucine». Sa toiture a 3 pans, fermeture par volets persiennés.



Lucarne «tabatière». Simple châssis de toit.



Porte d'entrée vitrée.



Porte d'entrée surmontée d'une imposte vitrée et ici d'une marquise en verre et ferronnerie.



Porte «charretière». Sa taille permet le passage de la charrette à foin. Elle est composée de 2 grandes portes en bois plein, redivisées en partie haute à claire voie et munies d'un passage piéton en partie basse.



Tuile mécanique dite «panne» de couleur orange.



Volets persiennés en bois. Fermeture à fléau (barre transversale).



Volet plein en bois.



Trottoir en brique, en pied de façade.



Herbier. Verger en fleurs.

La valeur du patrimoine «maison» est multiple: Elle est économique et financière car une maison «de charme» authentique et bien entretenue se revendra mieux qu'une maison vétuste...
Elle est culturelle et technique car chaque détail d'architecture est une ouverture vers une variation de formes, d'espaces, de matières, de couleurs, d'outils, de termes et d'adjectifs qui qualifient ces nuances subtiles.
Et, c'est une page de l'histoire locale qu'il est utile de respecter pour contribuer à défendre la diversité des paysages régionaux.

La poésie des vieilles maisons nourries de souvenirs familiaux, de l'imaginaire attaché aux greniers et aux caves, aux escaliers qui craquent et aux volets qui claquent... est un supplément d'âme qu'une maison neuve produit rarement. Soit le propriétaire lutte contre la dégradation et l'inadaptation pour tendre vers une maison toujours neuve et « au cordeau », soit il apprécie la patine du temps, ces caractéristiques qui soulignent l'authenticité ou l'originalité et s'adapte aux aléas et à l'inexactitude.

Le regard du propriétaire sur sa maison est donc primordial.

Il faut également un juste équilibre entre un entretien préventif du bâti, le bricolage et la décoration qu'on peut prendre plaisir à faire soi-même et les travaux curatifs ou spécialisés qui doivent être confiés à des professionnels qualifiés.

Le propriétaire doit alors savoir devenir un commanditaire averti d'études et de travaux.

→ Entretien et surveiller

- La maison paysanne est un bâti fragile qui nécessite un entretien plus soutenu que d'autres types de construction.

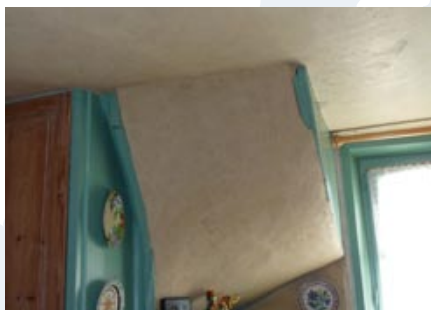
Le vieillissement naturel du torchis

- Le torchis en lui-même ne pose pas de problèmes de vieillissement, c'est l'exposition des murs à la pluie qui le fragilise. Cela entraîne successivement un décollement du badigeon puis une dégradation des supports en bois, moisissures, salpêtre, champignons ... L'eau

est l'ennemie du torchis... Par ailleurs comme tout matériau naturel, il a besoin de « respirer ».

- **Entretien la ventilation naturelle et d'autre part entretenir les éléments de protection à la pluie :** les débords de toiture, les « coyaux », le soubassement en maçonnerie de brique, la protection des façades et pignons exposés aux vents dominants réalisée en tuile de terre cuite, en clin de bois (essentage).

- **Prendre des mesures de prévention pour éviter l'excès d'humidité à l'intérieur** de la maison par une aération quotidienne des pièces, l'installation d'une ventilation mécanique ou de grilles d'aération.



Intérieur en torchis.

Le vieillissement de la maçonnerie

- La brique ou la pierre, en soi ne vieillit pas ; toutefois, la maçonnerie se « patine » c'est-à-dire que les parements et les joints s'encrassent, se recouvrent de parasites (mousses, lichens) ou d'efflorescences, les joints se délittent.

- **Éliminer les différentes formes de végétation qui s'installent dans les maçonneries** en les détachant avec prudence pour ne pas altérer les joints.

- Sur les salissures molles, nettoyer par ruissellement d'eau et brossage à la brosse douce.

- Sur les matériaux durs, nettoyer par pulvérisation basse pression et brossage ou par hydro-gommage à basse pression (1 à 3 bar maxi) en adaptant la pression et la distance de la buse à la dureté du parement.

L'entretien des menuiseries et des boiseries

- Les menuiseries et boiseries intérieures et extérieures doivent être conservées autant que possible et leur remplacement effectué en dernier recours et dans le même matériau que ceux existants.

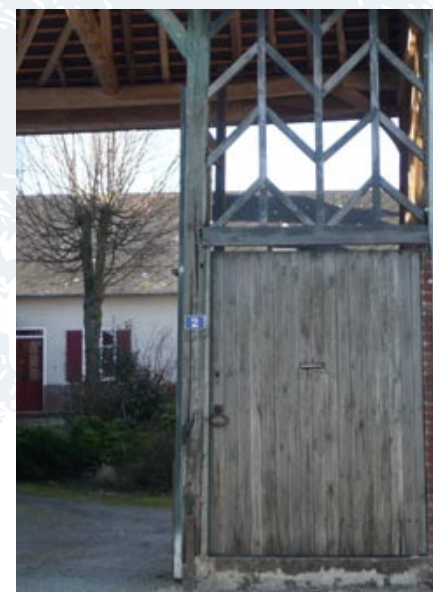
- **Entretien et repeindre régulièrement les portes et les fenêtres et les volets exposés à l'extérieur.**

A défaut, on peut poser une lasure colorée, éviter l'utilisation du vernis à l'extérieur car les UV dégradent la finition et le matériau.

- **Appliquer une cire naturelle sur les boiseries d'intérieur.**

La préservation des éléments secondaires caractéristiques

- Ce sont par exemple les souches de cheminées en maçonnerie de brique, les volets et les portes charretières en bois, etc. Ils paraissent inutiles dès lors qu'on supprime les cheminées intérieures ou qu'on installe des volets roulants, pourtant ils font partie intégrante de l'architecture.



→ Modifier sans dénaturer

Transformer une maison paysanne ou le logis de la ferme pour l'adapter à ses rêves n'est pas toujours possible. L'architecture de la maison doit guider le projet d'aménagement surtout dans une construction à ossature bois. Il faut préalablement en établir la « carte d'identité » : son histoire, ses caractéristiques architecturales, ses qualités, ses défauts, les désordres apparents.

Les réaménagements

- Ils correspondent à de nouveaux usages comme une installation de sanitaires ou de nouvelles fonctions comme un bureau, une véranda... et se traduisent par l'adaptation de pièces existantes, du grenier ou des granges.

- **Vérifier la compatibilité entre la transformation d'une pièce existante et la solidité de la structure en place :** éviter de démolir les murs porteurs, de trop percer les planchers et bien évaluer le surpoids des éléments créés aux étages comme le poids d'une bibliothèque remplie de livres...

- **Intégrer la création de fenêtre ou de porte dans la composition des façades et des toitures d'origine :** axer les nouvelles ouvertures sur les fenêtres et les portes existantes. Il est préférable :
 - d'ajouter une ouverture que d'élargir une ouverture existante,
 - de créer une lucarne plutôt qu'un châssis de toit (vélux) mais le cas échéant, celui-ci aura une taille modeste (0,80 m/1,20 m).

Les modifications ponctuelles

- Remplacer des matériaux traditionnels par certains matériaux contemporains met en péril, à moyen et long terme, la solidité du bâti. Ces choix, qui peuvent présenter une économie à court terme, accentuent la dégradation des murs. Ils favorisent souvent la condensation à l'intérieur en empêchant la ventilation de la structure et en facilitant la pénétration des eaux de pluie au cœur de la structure porteuse.

- **Conserver intégralement l'ossature bois, ne pas en scier des parties.**

- **Éviter de mettre à nu l'ossature bois et de remplacer la protection de torchis par un remplissage de brique.**

- **Éviter de remplacer un enduit de finition à la chaux par un enduit ciment.**

- **Rester dans la palette d'origine des matériaux et des couleurs sur les éléments principaux** comme les façades et les toitures pour que l'effet d'ensemble urbain homogène de la ferme soit conservé.

- **Rechercher une palette de couleurs plus nuancée pour les éléments secondaires** comme les menuiseries ou les volets, la zinguerie, la ferronnerie.

- **Refaire à l'identique des matériaux d'origine lors des interventions ponctuelles :** reprise de joints, de brique, etc.

- **Intégrer l'installation de câbles ou de coffrets (gaz et électricité...) dans les éléments de décor de la façade** et choisir un aspect proche de la paroi sur laquelle ces accessoires sont fixés.

Concilier maison paysanne et enjeux environnementaux

- Améliorer les performances énergétiques d'une maison sans dénaturer son architecture traditionnelle conduit parfois à associer différentes solutions selon l'usage des pièces ou l'orientation des façades.

- **La performance thermique naturelle du torchis.** Les qualités thermiques des maisons à ossature en bois et en torchis ne rendent pas indispensable l'isolation des murs, par contre elle sera nécessaire dans les greniers.

- **Adapter son type d'isolation :**
 - l'isolation intérieure est actuellement la plus pratiquée car elle est simple à mettre en œuvre et peut se réaliser progressivement.

- l'isolation extérieure des murs maçonnés est plus lourde à mettre en œuvre, elle efface le caractère d'une façade de qualité. Le matériau de revêtement est choisi en fonction de son aspect et de son poids s'il est accroché en applique sur la façade existante.

- l'isolation des parois vitrées et le maintien des fermetures (volet, persienne). Il faut améliorer l'isolation des parois vitrées (fenêtres, portes et vitrages fixes) en entretenant ou en créant des fermetures et en posant un double vitrage. Si le remplacement complet ou partiel des menuiseries s'avère indispensable, préférer des matériaux identiques à ceux existants.

La tentation de remplacer les menuiseries en bois par du PVC, souvent moins cher, n'est pas souhaitable : la taille des menuiseries en PVC étant nettement plus large, elle réduit la surface d'éclairage naturel de la vitre. Et, paradoxalement, les performances d'isolation de la menuiserie en PVC réduisent la ventilation naturelle de la construction en bois. La mauvaise tenue au feu du PVC présente de réels dangers en cas d'incendie.

- **Installer des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques.** Cela est possible quand c'est compatible avec l'orientation au soleil et avec la taille de la paroi sur laquelle on les pose. Les installations de taille importante et visibles depuis l'espace public nécessitent au préalable une étude architecturale et technique.

- **Améliorer l'accessibilité aux personnes vieillissantes ou handicapées.** Il s'agit de prévoir une « unité de vie » sur un seul niveau c'est-à-dire : cuisine, salle d'eau, WC, séjour et 1 chambre.

Parmi les aménagements nécessaires, on peut citer :

- **Aménager des passages de 0,90 m de largeur minimum** avec des seuils de 2 cm au plus de hauteur.

- **Installer les équipements de commande manuelle à des hauteurs situées entre 0,50 m et 1,30 m du sol :** interrupteur, sonnette, prise électrique, commande de chauffage, poignée de fenêtres...

- **Préférer des revêtements de sol non glissants.**

Pour financer des travaux sur une maison

Agence Départementale d'Information sur le Logement www.anil.org

ADEME point « info énergie » www.ademe.fr/picardie ou www.logement.gouv.fr

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat www.anah.fr

Fondation du Patrimoine www.fondation-patrimoine.com

Maison Départementale des Personnes Handicapées www.somme.fr

rubrique Santé et Social- handicap

→ S'adresser au bon professionnel et vérifier les autorisations administratives

Vérifier la réglementation, choisir les entreprises, diriger un chantier n'est pas à la portée de tous : il faut en avoir la capacité et le temps. Il est indispensable de savoir confier à temps certaines études, certains travaux d'entretien ou de transformation à des professionnels et éviter de les « bricoler » soi-même. Ils sont experts dans leur domaine et assurent pour les prestations qu'ils vous offrent : des garanties non négligeables.

L'entreprise

- Dans son domaine de compétence et son corps de métier, l'entreprise assure l'exécution des travaux commandés par le client (le maître d'ouvrage) et correspondant au projet de l'architecte quand il est intervenu.

- Marché unique : c'est un marché passé avec une entreprise générale qui exécute l'ensemble des travaux, ou en sous-traitte une partie et dirige le chantier.

- Marché alloti : des marchés sont passés avec chacune des entreprises choisies. Le maître d'ouvrage coordonne et organise le chantier.

- Les marchés privés de travaux sont libres. Il est néanmoins conseillé de :

- constituer un dossier de présentation de votre projet avant de consulter les entreprises.

- consulter plusieurs entreprises, si possible qualifiées.

L'architecte

- On peut confier à un architecte des missions plus ou moins approfondies sur la réhabilitation d'une maison : conseil, étude, réalisation. Les honoraires de l'architecte sont fixés librement en fonction de l'étendue et la complexité de sa mission.

- Une étude de diagnostic global et de faisabilité. L'architecte assure le relevé de la maison et en établit un diagnostic global : architectural, technique et réglementaire, il évalue les hypothèses de transformation ou d'adaptation de l'existant au programme d'aménagement que vous lui formulez et vérifie les contraintes réglementaires.

- Une mission de demande de permis de construire. L'architecte assure la conception de votre projet et vous assiste pour la constitution du dossier de demande de permis de construire. Le recours à l'architecte est obligatoire pour toute demande de permis de construire d'un projet portant la surface SHON* de l'habitation à plus de 170 m².

- Une étude de projet. L'architecte assure la conception du projet, vous assiste pour la demande de permis de construire et sera chargé de la conception technique de votre maison. Vous pourrez ensuite prendre personnellement en main la phase de consultation des entreprises et de réalisation de l'ouvrage.

- Une mission complète.

L'architecte assure la conception du projet dans ses moindres détails, vous assiste pour la demande de permis de construire, sélectionne avec vous les entreprises chargées des travaux et dirige le chantier jusqu'à la réception des travaux.

Les autorisations administratives pour effectuer des travaux

- En général, les travaux engendrent une autorisation administrative :

- Etablir une « Déclaration préalable »

si les travaux :

- créent une surface SHOB* de 2 m² à 20 m²,

- ne modifient pas le volume de la construction initiale, ne créent pas de percement ou d'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur.

- en cas de ravalement de façade ou de remise en peinture,

- en cas de réfection d'une toiture si elle change l'aspect extérieur de la construction, et si le terrain ne se situe pas dans un secteur protégé*.

- Etablir un « Permis de construire »

si les travaux :

- créent une surface SHOB* de plus de 20 m²,

- modifient le volume de la construction initiale accompagné du percement ou de l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur,

- changent la destination de l'habitation et s'ils sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment,

- et si le terrain se situe dans un secteur protégé*.

- Déposer une « Déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux » un mois maximum après la fin des travaux.

* Lexique

Secteur protégé : site ou périmètre autour d'un monument historique. Se renseigner en mairie.

SHOB surface hors œuvre brute : c'est le total des surfaces de plancher de chaque niveau de l'habitation mesurées à l'extérieur des murs. Il comprend les toitures-terrasses, les loggias, les balcons, les garages, les dépendances, les combles et sous-sols aménageables ou non.

SHON surface hors œuvre nette : elle s'obtient en déduisant de la SHOB les surfaces de planchers d'une hauteur inférieure à 1,80 m, les combles non aménageables, les toitures-terrasses, les loggias, les balcons, les sous-sols sans ouvertures sur l'extérieur uniquement affectés aux usages suivants : garage, cave, chaufferie.

Pour s'informer sur les professionnels de l'architecture et de la construction
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie www.architectes.org
Chambre des Métiers www.cm-somme.fr
Annuaire des entreprises qualifiées « qualibat » www.qualibat.com
Fédération Française du Bâtiment www.ffbatiment.fr

Pour s'informer sur la réglementation et les démarches administratives
Se renseigner en Mairie de la commune ou consulter le site :

www.permisdeconstruire.gouv.fr

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Somme (en secteur protégé) www.culture.gouv.fr/culture/sites-sdaps/sdap80

Mieux connaître pour protéger comporte également :

- Les maisons bourgeoises
- Les maisons ouvrières
- Les maisons de la Reconstruction
1920/1930
- Les villas



Nous remercions pour leur collaboration :

- l'association Maisons Paysannes de la Somme,
- les services en charge de l'urbanisme et du droit des sols des villes d'Amiens, de Péronne et la DDE 80,
- le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie.

Conception / réalisation : Thérèse Rauwel CAUE

Création graphique : www.tri-angles.com

Imprimerie Leclerc Abbeville



Publication issue
d'un partenariat avec :



Sauf mention particulières photos issues des fonds photographiques du CAUE, SDAP, Ville d'Amiens.

Cartes postales issues des fonds privés Dupré, Hénocque, Lemaire.

Dépôt légal : mai 2009.

ISBN : 2-911428-08-0 (coll) / 2-911428-11-0

Droits de reproduction réservés : CAUE de la Somme 2009.